Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 073-217302058-20260320-20260304-DE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	***COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS***
Nombre de conseillers En exercice: 11 — Présents: 11 — Votants: 11 — Absents: 0	**Séance du 20 mars 2026** L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de Vincent BRAND, maire élu.
Date de convocation : 15/03/2026 Date d'affichage de la délibération : 23/03/2026	**Présents :** Alexandra BERGER, Yann BERGER, Vincent BRAND, André DAZY, Anaïs DIDELLE, Sébastien GENOULAZ, Alex GERBIER, Ann-Charlotte GINET, Françoise LESTRAT, Daniel PILLET et Justine PEPIN **Elu ayant donné pouvoir :** aucun **Absent :** aucun **Secrétaire de séance** : Alex GERBIER

<u>Délibération n°2026-03-04:</u> Délégations consenties par le conseil au Maire

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales donnant au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Le conseil municipal, dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire les délégations suivantes :

1. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 2500€ HT ;

3. De réaliser les lignes de trésorerie à hauteur maximum de 400 000 € (montant annuel).

4. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

5. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 073-217302058-20260320-20260304-DE

- **DECIDE** qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint et deuxième adjoint.

Vote : 10 voix pour – 1 abstention.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et année précisés ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Alex GERBIER

MAIRIE du PONTET (Savoie)

Le Président de séance,
Vincent BRAND

Acte rendu exécutoire le 23 mars 2026 - télétransmis en préfecture de Savoie et affiché le 23 mars 2026